



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL
Séance du 27 JUILLET 2021

Date de la convocation :
20 juillet 2021

Nombre de représentants
en exercice : **7**

Nombre de représentants
présents : **7**

Absents excusés et non
représentés : **0**

Ont donné procuration : **0**

Absents non excusés : **0**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Péricolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle du conseil municipal de la Commune de Boust.

Présents :

Titulaires :

M. BAUR Denis, Mme DISTEL Julie, M. DUBUISSON Daniel,
Mme DUMAS Marie-Caroline, M. HERGAT Michel,
M. MATHIEU Bertrand, Mme. MULLER Mélanie.

Suppléants :

M. KREMER Guy, M. MICHEL Thierry,
M. NOWAK Alain, Mme WOLTER Carole.

Absents :

Suppléants :

Mme BLUDZSUS Josette, Mme CHOLET Virginie, M. GONAND Eric.

5 – Election des Vice-Présidents

Délibération n° 2021 /05

Assistent à la séance :

Mme COLIN C.

Resp. pédagogique

Mr FRANTZ F.

Resp. pédagogique

Mme ALCARO F.

Resp. admin. et financière

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Caroline DUMAS

M. le Président informe l'assemblée qu'aux termes de l'article 5211-2 du C.G.C.T, les dispositions relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et autres membres du bureau.

Dès lors, conformément aux dispositions des articles L2122-4 et L2122-7 du code précité : " l'élection des vice-présidents s'opère à bulletin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour. En cas d'égalité, l'élection est acquise au plus âgé".

Il est proposé au comité syndical de procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions prévues par les textes.

❖ 1er vice-président :

M. le président propose la candidature de Denis BAUR qui accepte.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret dont le dépouillement donne le résultat suivant :

| | |
|----------------------------|---|
| Nombre de bulletins : | 7 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Suffrages exprimés : | 6 |

M. Denis BAUR ayant obtenu 6 voix, est **nommé 1er vice-président** et installé dans ses fonctions.

❖ 2ème vice-président :

M. le président propose la candidature de Mme Julie DISTEL qui accepte.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret dont le dépouillement donne le résultat suivant :

| | |
|----------------------------|---|
| Nombre de bulletins : | 7 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Suffrages exprimés : | 6 |

Mme Julie DISTEL ayant obtenu 6 voix, est **nommée 2ème vice-présidente** et installée dans ses fonctions.

❖ 3ème vice-président :

M. le président propose la candidature de Mme Marie-Caroline DUMAS qui accepte.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret dont le dépouillement donne le résultat suivant :

| | |
|----------------------------|---|
| Nombre de bulletins : | 7 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Suffrages exprimés : | 6 |

Mme Marie-Caroline DUMAS ayant obtenu 6 voix, est **nommée 3ème vice-présidente** et installée dans ses fonctions.

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 28 juillet 2021

Le Président



Michel HERGAT